

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Séance du mardi 06 juillet 2021

Le **mardi 6 juillet 2021** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 1^{er} juillet 2021, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, LECLER Fabienne, CATHERINE Gabriel, DESHAYES Catherine, GOULET Olivier, DESVAGES Serge, LÉBOUVIER Alain, GUIHENEUC Régine, LIENARD Edwige, BRIARD Marlène, GAUTIER Christelle, COULLERAY Didier, LERENARD Jacky, BOUILLON Magali, GIRAULT Natacha, LEVEZIEL Adeline, ÉNÉE Jennifer, LECOEUR Benjamin, BOULLOT Jean-Louis, HERVIEU Jean-Claude, MARIE Romain,

Absents excusés : HOREL-DELVILLE Chantal donnant pouvoir à LIENARD Edwige, VILLAIN Laetitia donnant pouvoir à LERENARD Jacky, ASSELIN Grégory, LEREBOURS Marie-Astrid, ENGUERRAND Roger, TROUINARD Aurélie donnant pouvoir à ÉNÉE Jennifer

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoir : 3

Nombre de voix délibérantes : 24

M. Olivier GOULET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

D-2021-71 : Validation du compte-rendu de la réunion du 16 juin 2021

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2021, les membres du conseil municipal l'adoptent par 23 voix pour et 1 abstention.

D-2021-72- Consultation de la société Guy DAUPHIN Environnement

La société Guy Dauphin Environnement a déposé un dossier de demande d'installation classée pour une installation de collecte, tri, transit, traitement de déchets et agrément VHU située 284 Chemin du Vieux Candol à Saint-Lô. La commune de Bourgvallées est concernée par ce projet car située dans le rayon d'1km autour de cette installation.

La consultation du public se déroulera du lundi 28 juin 2021 au lundi 26 juillet 2021 inclus en mairie de Saint-Lô du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable par 19 voix pour et 5 abstentions.

D-2021-73- Agence Architecture Avenant N°1 –Audit des bâtiments communaux

Considérant la modification des diagnostics effectués dans le cadre du marché avec Sarl Eve Richard Thinon, l'avenant n° 1 pour l'audit des bâtiments communaux suivant est proposé :

Modifications introduites par le présent avenant :

Le montant ht de l'avenant est de 263.25 € HT Le marché initial notifié le 19 mars 2020 étant de 36 275 € HT, le marché modifié est de 36 538.00 €HT soit 43 846 €TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant présenté.

✓D-2021-74- Boulangerie de Saint Romphaire : « La Mi Do ré » : signature du bail commercial

Vu la délibération du conseil municipal de Bourgvallées en date du 23 mai 2017, actant le bail commercial signé chez Maître Samson avec un loyer mensuel de 650 € HT.

Vu le bail du 29 juin 2017, par la commune à la SARL « LA MI DO RE »

Vu Le montant du loyer actuel 693.27 € HT

Considérant la vente du fonds de commerce de la SARL LA MI DO RE à M. et Mme CULERON.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des propositions suivantes :

- le bien sera loué sous la forme d'un bail commercial, signé chez Maître Samson, notaire à Pont Hébert à M. et Mme CULERON ou la société que ces derniers créeront pour exploiter la Boulangerie de Saint-Romphaire.
- le montant du loyer est fixé à 693.27 € HT par mois et sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE, révisable tous les 3 ans
- Autorise Monsieur le maire ou un adjoint à signer le bail commercial ou son avenant chez Maître LEBOUTEILLER/SAMSON à Pont Hébert
- charge M. Le Maire de rembourser à la SARL « LA MI DO RÉ » tout ou partie de son dépôt de garantie de 650 € HT suivant l'état des lieux de sortie.

D-2017-75- ouverture de la mairie du Mesnil-Herman au public

Vu le compte rendu en date du 16 juin 2017 fixant les horaires d'ouverture au public des mairies historiques de Bourgvallées, le conseil municipal approuve l'ouverture de la mairie :

- Le Mesnil Herman : Le Jeudi de 17h30 – 18h30

D-2017-76-logement du presbytère de Gourfaleur sis 5 rue du bel

- M. Teddy. VANENE, domicilié 5 rue du bel quitte son logement le 3 septembre 2021 à l'issue de son préavis de 3 mois. Le conseil municipal mandate M. Claude JAVALET, maire de rembourser tout ou partie de son dépôt de garantie de 400.24 € suivant l'état des lieux de sortie.

- Le conseil municipal mandate M. Claude JAVALET, maire pour signer le bail avec le nouveau locataire, Mme Vanessa FIDON dès que cela sera possible pour un montant mensuel du loyer de 402.08 €.

D-2017-77-Convention cadre services numériques de Manche Numérique

Vu la délibération du 16 juin 2021 dans laquelle « La commune de Bourgvallées adhère à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique.

A ce titre, la signature d'une convention-cadre est nécessaire pour définir les modalités et conditions d'accès aux services du syndicat. Les annexes sont fournies selon les services déjà utilisés ou futurs. Les tarifs sont accessibles dans les catalogues en ligne sur le site internet de Manche Numérique.

Pour rappel, cette adhésion permet de :

- Bénéficier des services de l'informatique de gestion : assistance téléphonique, installation et formation sur les logiciels métiers et de dématérialisation ...
- Accéder à la centrale d'achats : matériels informatiques, wifi public, ... plateforme de dématérialisation des ACTES au contrôle de légalité, ...
- Accéder au catalogue des services numériques : certificats électroniques, parapheur électronique, plateforme des marchés publics (profil acheteur), accès à internet, interconnexions de sites publics...

Le conseil municipal approuve la convention-cadre et sa signature, ainsi que de ses annexes ci-jointes et futures en lien avec les services utilisés par notre commune. »

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer la convention cadre et ses annexes

✓ D-2021-78- D-2017-78- Parc Informatique(schématisation des réseaux, sécurité d'accès au serveur, Mise en conformité des sauvegardes.

M. Serges DESVAGES informe qu'il est urgent d'anticiper toute panne pouvant intervenir sur le serveur et d'améliorer le système de sauvegarde des données informatiques de la mairie.

Pour cette raison il a consulté la société DATAOUEST. Il présente la proposition de DATAOUEST

Rappel de l'audit.

Inventaire du parc informatique, schématisation des réseaux, étude de cohérence wifi Ethernet.

Etude de la sécurité d'accès au serveur, étude de tolérance de panne, étude des moyens de sauvegardes actuel.

Etat d'exploitation des licences informatiques, conformité vis-à-vis de l'obligation de conserver les journaux des connexions, protection virales anti-intrusives du réseau.

Etat de l'environnement de messagerie, étude de la desserte internet et des factures afférentes, état de l'engagement contractuel.

Préconisation de l'audit.

Choix du type d'infrastructure (interne ou externe)

Mise en conformité des liens d'interconnexion

Mise en conformité des baies de brassage câblage et switch

Mise en conformité de la sécurité électrique

Mise en conformité de la sécurité du réseau (wifi + antivirus + proxy + VPN)

Mise en conformité de l'infrastructure du serveur

Mise en conformité de la sauvegarde

Uniformisation des logiciels

Mise en place d'un contrat de service

Suivi et évolution du parc machines

Diagnostic des postes de travail

Mairie de St Sanson : Sur 8 postes : 2 sont obsolètes 3 seront à prévoir dans les 3 ans et les 3 autres sont ok.

Mairies de La Mancellière sur Vire, GOURFALEUR, LE MESNIL HERMAN : les postes sont obsolètes.

Mairies de SOULLES et SAINT ROMPHAIRE : changement à prévoir dans les 3 ans

Ecole St samson : sur 8 postes 1 est obsolète 7 autres sont à prévoir sous 3 ans, ne sachant pas quelles sont les tâches qui leur sont associées, il reste difficile de poser un diagnostic au plus juste, l'installation ne semble pas finalisée.

Solutions proposées

1-SUR SITE BOURGVALLEES

Changement des équipements qui ont 5 ans.

Refonte de l'active directory et mise en place d'un lien avec le Datacenter d'Agneaux.

2-SUR LE DATACENTEUR D'AGNEAUX

Changement et migration du serveur de production en intégrant les prérequis logiciels.

Refonte de l'active directory.

Mise en place de la sauvegarde sur 7 jours

Approche budgétaire

Solution 1 : sur site BOURGVALLEES

Prestation 19,5 j/H 11 700,00

Serveur et matériel réseau 20 600,00

Total 32 300,00

Abonnement mensuel

Lien, antivirus, Microsoft 365 465,00

Contrat de service 536,00

Total abonnement annuel 12 012,00

Solution 2 : externalisée en DATACENTER

Prestation 19 j/H 12 300,00

Matériel réseau 4 870,00

Total 17 170,00

Abonnement mensuel

Lien, antivirus, Microsoft 365 1 360,00

Contrat de service 536,00

Total abonnement annuel 22 752,00

Le conseil municipal est favorable par 22 voix pour et 2 abstentions pour sécuriser les données dans un avenir très proche.

2 solutions sont proposées après l'audit de Data ouest. Les données en réseau peuvent être sauvegardées sur site ou externalisées.

Le conseil municipal opte par 20 voix pour et 4 abstentions pour la solution 2, d'externalisation des données en DATACENTER

D-2017-79- Tarifs Cantine et Garderie

La commission scolaire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs de l'année scolaire 2020-2021 pour l'année scolaire 2021-2022, à savoir :

- Élèves domiciliés à Bourgvallées : 3.80 €
- Repas occasionnels (moins de 5 repas par mois) : 4.60 €
- Élèves domiciliés à l'extérieur de Bourgvallées : 4.60 €

- 1 € la demi-heure de garderie.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le maintien des tarifs.

Questions diverses

- Jacky LERENARD expose une doléance du lotisseur sur le terrain du « jardin » pour la définition du nom de la rue. Le nom proposé est « rue Christophe MAHÉ ». Sous réserve de l'accord écrit de la famille, le conseil municipal est favorable.
- La Chaudière à Gaz de la garderie de St Romphaire est à changer (impossibilité d'obtenir de pièces pour la réparation). M. Gabriel CATHERINE a consulté 2 entreprises. Le devis le mieux disant est de 5 595.60 €TTC. Le conseil municipal retient l'entreprise STEVENIN NIOBEY. Une décision modificative budgétaire sera prévue à la prochaine réunion.
- Un logement de Gourfaleur va être reloué. La commission logement a établi une grille pour le montant des loyers. Cette grille devrait être présentée à tout le conseil municipal. Il est rappelé que les compte-rendus des travaux des commissions doivent être diffusés à tout le conseil municipal.
- Didier COULLERAY présente un devis de matériel de 3 450.01 €HT soit 4 140 €TTC pour le service technique : combiné à bois-servante-raboteuse. Le conseil municipal est favorable, la dépense étant prévue au budget primitif
- Des inondations sont à déplorer sur la commune.
- Serge DESVAGES constate que le personnel chargé des locations de salles de Fêtes n'est pas remplacé. L'année prochaine, le remplacement du personnel devra être prévu.
- Le SDEM va envoyer un constat pour la mise aux normes des armoires électriques d'éclairage public
- ASPTT Handball de Saint-Lô demande la salle de Bourgvallées pour une session. 10 enfants proviennent de Bourgvallées. Le Planning d'occupation de la salle va être distribué à tout le conseil municipal
- M. Alain LEBOUVIER propose un devis de 2 112 € pour des tapis pour l'Espace Bourgvallées (4 à 5 mm d'épaisseur) pour l'intégralité de la salle, ou 1 048 € + 113 € de transport pour la moitié de la salle. Le délai de livraison est d'un mois. Le conseil municipal décide de sursoir à la décision et de l'inscrire à l'ordre du jour de la réunion de septembre. La date d'inauguration de la salle est à fixer.
- La Clôture du terrain de Tennis de St Romphaire : 3 entreprises ont été consultées :
TSE 11 542 € HT, Clôture du cotentin 9662 €HT, Poullin Nicolle 9266.18 €HT, HT. Ces dépenses sont prévues au budget.
- Problème d'eaux pluviales sur Soulles. L'assurance de Mme Dalaine va faire un constat des dégâts.
- Compte-tenu de la baisse de l'effectif du personnel administratif durant les mois de juillet et août 2021, La mairie de Saint Samson de Bonfossé pendant le mois de juillet et août sera fermée les lundi et vendredi matins.

La mairie de Saint-Samson de Bonfossé sera donc ouverte en Juillet et août 2021 :

- Le Lundi : 14h00 – 18h30
- Le mardi, mercredi : 09h00 – 12h00
- Le Jeudi : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 18h30

-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

JVALET	Claude		COULLERAY	Didier	
LECLER	Fabienne		LERENARD	Jacky	
CATHERINE	Gabriel		BOUILLON	Magali	
DESHAYES	Catherine		ASSELIN	Grégory	
GOULET	Olivier		GIRAULT	Natacha	
DESVAGES	Serge		MARIE	Romain	
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie- Astrid	
ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	
LIENARD	Edwige		LECOEUR	Benjamin	
TORCHIO- BRIARD	Marlène		TROUINARD	Aurélie	
GAUTIER	Christelle		HOREL- DELVILLE	Chantal	
			HERVIEU	Jean-Claude	